

*Action dorée. Voir* Actionnariat—Gouvernement, participation

### Actionnaires

- Employés-actionnaires
    - Motivation à l'investissement, 2:105-6
    - Pouvoir d'intervention, niveau, 2:18-9, 24, 46-7, 91-2, 94, 125
    - Productivité, 2:103
  - Gouvernement, droit de vote, exercice, conditions et engagements, 1:26-8, 31, 34; 2:64; 3:13, 23-5
  - Minoritaires
    - Contrôle de l'entreprise, 1:34; 2:64, 69; 3:23-4
    - Droits, protection, 1:27, 31
  - Non-résidents, droit de vote, exercice, 1:45-6
  - Privés
    - Droit de vote, exercice, 1:25, 34
    - Garanties d'imputabilité de la société à leur endroit, 1:27
- Voir aussi* Conseil d'administration

### Actionnariat

- Employés, participation, régime
  - Critères d'attribution des actions, 1:41-2, 47; 2:127
  - Mise en place, 1:16, 25; 2:49, 87, 122
- Pilotes, 2:7-8, 12
- Restrictions, 1:27-8
- Substitution au salaire, 2:31
- Gouvernement, participation
  - Action dorée*, détention, utilité, 1:26, 36
  - Capital-action détenu, part, 1:28, 31, 41
- Participation publique
  - Aux décisions de l'entreprise, 1:25
  - Canadiens ordinaires*, 1:40
  - Partielle limitée d'abord à 45% du capital-action, 1:26, 31, 35, 43, 49
  - Pourcentage, modification et rythme d'exécution, 2:76-7, 98, 129
    - Conseil d'administration, décision, 1:35
- Répartition entre les secteurs privé et public, proportion respective de 45 et 55%
  - Choix, opinion publique, prise en considération, 1:43, 51
  - Combinaison insatisfaisante, 2:43, 64, 74, 81

### Actions

- Achat, transaction, modalités et processus, 1:15
- Avec droit de vote, offre publique, 1:44
- Contrôle conjoint de plus de 10% par des particuliers ou groupes d'intérêts communs, restrictions, 1:26, 37, 50; 2:124, 133-4
- Cote, publication dans les journaux, 1:15
- Cours, variation anticipée, 1:16-7
- Détention
  - Dispersion, 1:26, 40
  - Par des non-résidents, restrictions, 1:26, 45, 49-50; 3:8-10, 14-6
  - Par des personnes liées, 3:13, 16, 18-9
  - Par une personne, restrictions, 1:26; 2:124; 3:14-7
- Émission
  - Délai, 1:30
  - Frais de services, 1:17
  - Moment propice, 2:75, 77, 121
  - Subséquente, 1:31
  - Succès anticipé, 1:29-30

### Actions—Suite

- Inscription aux marchés boursiers, modalités et processus, 1:15-6, 40
- Ministre responsable, opérations relatives aux actions, 3:7
- Prix à l'émission
  - Détermination, 1:16, 2:77, 110
  - Privatisation partielle, impact, 1:16, 44; 2:64, 66, 74-6
- Qualité de placements autorisés, statut, reconnaissance, 3:19-21
- Remise aux détenteurs, délai, 1:28
- Vente
  - À un transporteur aérien canadien, exclusion, 1:47
  - Endettement, ratio, diminution, 1:29, 32
  - Filiales d'Air Canada, inclusion, 1:18
  - Gains anticipés, 1:17, 32; 2:66-8, 74-6
  - Marché, capacité d'absorption, 2:76-7
  - Modalités et processus, 1:15
  - Sociétés de courtage, gains anticipés, 1:16-7, 50
  - Troc ou échange, 3:20

### Activités commerciales

- Description, 1:12
- Diversification, 2:30
- Expansion, 2:8, 11, 20, 30-1, 95
- Internationales, développement, 2:21, 85

### Activités d'exploitation et d'entretien

- Centralisation, 2:105, 110, 112
  - Voir aussi sous le titre susmentionné* Réserve
- Centres d'opération et de révision actuels
  - Définition et classification, 2:118-9
  - Emploi, niveau non garanti, 1:26; 2:20, 38, 41-2, 50-1, 59, 115-6
  - Maintien, 1:25-6, 34-9; 2:38, 44-6, 118-9; 3:6
  - Rentabilité, 2:117-8
- Contrats de services pour d'autres transporteurs, 2:44-5, 115-6, 133
- Réserve, centralisation, 2:29, 111-2
  - Emploi, impact, 2:36-7, 60
- Sous-traitance
  - À l'étranger, 2:11-2, 18, 20, 30, 34-5, 38-9, 42, 45, 58-60, 106, 116
  - Recours, 2:109

### Activités symbolique et de prestige

- Porte-étendard du Canada à l'étranger, 1:23; 2:17

### Agents de bord. *Voir* Privatisation

### Air Canada

- Nouvelle société commerciale canadienne issue de la privatisation. *Voir* plutôt Société commerciale nouvelle
- Représentants, témoignages. *Voir* Témoins
- Société de la Couronne actuelle. *Voir* plutôt Société d'État actuelle
- Voir aussi* Code canadien du travail; Collectivités dispersées; Comité—Témoins; Langues officielles, Loi; Pension, prestation, normes, Loi

### Air Canada, participation publique au capital, projet de loi C-129. Président du Conseil privé

- Adoption, 3:25
  - Date prévue, 2:33
- Et promulgation, délai, 1:30; 2:126